

Québec, le 21 mars 2016

Madame Mireille Paul  
Directrice de l'évaluation environnementale  
des projets nordiques et miniers  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et de la Lutte contre  
les changements climatiques  
675, boulevard René-Lévesque Est  
6<sup>e</sup> étage, boîte 83  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet :       Projet Oléoduc Énergie Est – volet pipeline  
              Pour les régions 01-03-04-06-12-13-14-15-16 Est  
              (Dossier 3212-10-002)**

Madame la Directrice,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, nous avons procédé à l'analyse de la recevabilité et de l'acceptabilité de l'étude d'impact concernant le dossier ci-dessus mentionné, en considérant les rapports supplémentaires fournis par le promoteur.

À la lumière de notre analyse, nous sommes d'avis que plusieurs aspects de l'étude méritent toujours d'être bonifiés afin de nous permettre de saisir la totalité des impacts du projet qui concernent notre champ de compétence. En conséquence, sous sa forme actuelle, l'étude demeure non recevable. De plus, l'absence d'information sur certains éléments relatifs aux préoccupations de notre Ministère nous amène à conclure qu'il est impossible, pour l'instant, de nous prononcer sur l'acceptabilité du projet.

Vous trouverez au tableau de l'annexe 1 la mise à jour de la synthèse de nos commentaires portant sur les éléments qui mériteraient d'être précisés ou corrigés, et ce, au meilleur de notre connaissance et selon notre champ de compétence.

...2

Veillez prendre note que ces commentaires incluent ceux de la Direction des affaires métropolitaines (Montréal-Laval-Montérégie Est), de la Direction générale des infrastructures ainsi que ceux des directions régionales du Bas-Saint-Laurent, de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches, de Lanaudière, des Laurentides et de la Mauricie du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Le tableau de l'annexe 2 reproduit les commentaires spécifiques au territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Si des précisions s'avèrent nécessaires, je vous invite à communiquer avec la conseillère en aménagement du territoire de la Direction régionale de la Mauricie, madame Sandra Baron, au 819 371-6653, poste 80403.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,



Bertrand Cayouette

p.j.